

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 juin 2017

Convocation du 24/05/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/06/2017.

L'an deux mil dix-sept, le six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAIGNON, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Claude LECHAT.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

**Bon pour pouvoir** :

---

**DCM 2017-50**

**Amortissement 2017**

Le Maire propose de fixer la durée de l'amortissement :

- \* de l'extension de la station d'épuration en date du 01/01/2000 pour un montant de 2 443.21 €. Il propose 1.an.
- \* Amortissement du mandat n°216 (SIEML Fonds de concours) du 12 mai pour un montant de 6 116.33 €. Il propose 1 an

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL.**

**FIXE** à l'unanimité des membres présents la durée de l'amortissement comme suit :

- \* de l'extension de la station d'épuration en date du 01/01/2000 pour un montant de 2 443.21 € sur une durée d'1.an qui sera régularisé sur le budget de la commune sur l'exercice 2017
- \* Amortissement du mandat n°216 (SIEML Fonds de concours) du 12 mai 2017 pour un montant de 6 116.33 € sur une durée d'1.an qui sera régularisé sur le budget de la commune sur l'exercice 2018.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 08/06/2017

**Le Maire,**  
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 09/06/2017  
Et de la publication, le 09/06/2017